

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE DE CINTEGABELLE**

Envoyé en préfecture le 05/09/2022 à 10:20 2022.07.15

Reçu en préfecture le 05/09/2022

Affiché le 05/09/2022

ID : 031-213101454-20220829-2022\_07\_15\_02-DE



**Objet : OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**  
**Date de la convocation : 23/08/2022**

L'an deux mille Vingt-deux, le vingt-neuf août à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr Sébastien VINCINI, Maire.

Présents : VINCINI Sébastien, COURBIERES Monique, CLANET Martine, LEQUEUX Pierre, NEMETH Lise, FALGA Corinne, LOURDE André, REMY Jean-Louis, LE TUMELIN Didier, VAZQUEZ Corinne, POUIL Marie-Christine, M. DEGUITRE Jérémy, Mme LEGER Aurore, Mme PELISSIER Jennifer, Mme CHADROU Sylvie, M. FOU DI Kamel, MISTOU Sabine ;

Excusés : M. DAUVERGNE Joël, M. PONS Romain

Absent : M. BLANC Loïc

Procurations: SALVAYRE André à André LOURDE, Mme ALAUZY Gisèle à Monique COURBIERES, Mme GABBERO Laury à Pierre LEQUEUX

Secrétaire : Mme Lise NEMETH

Monsieur le Président a ouvert la séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'augmentation conséquente des dossiers à traiter dans le service urbanisme et l'absence d'un agent à l'accueil ;

### LE CONSEIL

#### **Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité**

- DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 21 septembre 2022 au 20 mars 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil et de secrétariat urbanisme à temps complet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme.

Elus	23
Présents	17
Votants	20
Exclus	0

Le Maire,  
Sébastien VINCINI